

Jasmine Caye  
Chemin des Rousses 4  
CH-1294 Genthod  
[forumasile@gmail.com](mailto:forumasile@gmail.com)

Monsieur Mario Gattiker  
Secrétaire d'Etat  
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM  
Quellenweg 6  
3003 Bern Wabern

Genève le 31 janvier 2020

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Récemment, vous vous êtes prononcé sur le travail des interprètes dans la procédure d'asile en réaffirmant, entre autres choses, les propos de Madame Emmanuelle Jacquet von Sury lors de son intervention sur la Radio Télévision Suisse (RTS).<sup>1</sup>

Globalement vous considérez que les interprètes ne peuvent "*influencer selon leur bon vouloir les résultats d'auditions et de procédure d'asile*" parce qu'ils sont soumis à des règles de travail, parce que leur recrutement résulte d'une procédure par étape que vous estimez satisfaisante et enfin parce que le "*système d'assurance-qualité*" mis en place pour les interprètes fonctionne. Vous avez ajouté que ce système a permis le licenciement de quelques interprètes "*en raison de soupçons de partialité*".

Cependant, les soupçons de partialité arrivent souvent trop tard. En pratique, ni les auditeurs, ni les représentants juridiques, ni les requérants d'asile ne sont capables de constater les omissions délibérées ou les erreurs involontaires des interprètes à moins de maîtriser à la fois la langue d'origine de la personne auditionnée et la langue dans laquelle l'audition est menée.

En conséquence, nous considérons qu'il est dans l'intérêt général de prendre les mesures qui permettront de renforcer les compétences des interprètes et garantir leur fiabilité. Ainsi pour aller dans le sens de la plupart des pays européens<sup>2</sup>, nous recommandons:

1. la mise en place de l'enregistrement audio des auditions d'asile qui pourrait être réécouté en cours d'audition ou après si des clarifications sont nécessaires dans le cadre d'une procédure auprès du SEM ou du TAF ;
2. la mise en place d'une formation standard et de formations continues ;
3. la possibilité pour la personne auditionnée de confirmer ou infirmer sa compréhension de l'interprète en cours d'audition et pas seulement au début ;
4. une meilleure protection des interprètes en introduisant le système de signature codée afin qu'ils soient à l'abri de pressions ou d'influences extérieures<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Votre courrier du 17 juillet 2019 à Madame Jasmine Caye et l'intervention de Madame Emmanuelle Jacquet von Sury (porte parole du SEM) sur Forum (RTS) le 12 juin 2019.

<sup>2</sup> La plupart des États européens sont en avance sur la Suisse. Lire en particulier [Plusieurs Etats européens procèdent déjà à l'enregistrement audio des auditions d'asile. Pourquoi pas la Suisse?](#)

<sup>3</sup> Elle a été instaurée par la Grèce en 2013 et plusieurs autres pays européens.

Sur le fond, vous avez déclaré être ouvert à l'enregistrement audio des auditions d'asile.<sup>4</sup> En outre, aucune disposition dans la Loi sur l'asile (article 29 LAsi - RS 142.31) ou dans l'Ordonnance relative à la procédure d'asile (article 19 OA1 - RS142.311) ne s'y oppose. Une modification de pratique est donc possible au moyen d'une directive.

Pour conclure, nous aimerions souligner le fait que l'Allemagne, l'Angleterre, la Finlande, la France, la Grèce, Malte, la Pologne et la Suède procèdent déjà à l'enregistrement audio des auditions d'asile. D'autres pays comme l'Italie, Chypre et la Hollande sont en voie de suivre leurs voisins.<sup>5</sup>

Nous espérons que vous trouverez ces recommandations adaptées aux objectifs de qualité de la procédure d'asile suisse et aux besoins actuels des auditeurs, des interprètes et des requérants d'asile. Vous trouverez ci-dessous la liste des professeurs, avocats, juristes et spécialistes de l'asile qui cosignent cette lettre.

En attendant votre retour sur cette question, recevez Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux,



Jasmine Caye

#### Cosignataires

1. Amr Abdelaziz  
Avocat, Anwaltskanzlei Abdelaziz, Zürich
2. Prof. Christin Achermann  
Centre de droit des migrations CDM & Laboratoire d'études des processus sociaux,  
Université de Neuchâtel
3. Prof. Alberto Achermann  
Institut de droit public, Université de Berne
4. Sofia Amazzough  
Juriste, CARITAS Suisse, Responsable de la Représentation juridique des Centres  
fédéraux de requérants d'asile (CFA) de Suisse romande, Boudry
5. Semsettin Bastimar  
Avocat, ADVOCENTRAL Advokaturen, Zurich
6. Dominique Bavarel  
Avocat, Collectif de Défense, Genève

---

<sup>4</sup> Vous avez précisé ce qui suit: "Au sujet de votre demande d'instaurer l'enregistrement audio systématique des auditions d'asile, il sied de préciser que la loi ne le prévoit pas pour le moment. Le SEM ne s'y oppose pas sur le fond." Courrier du 17 juillet 2019.

<sup>5</sup> Voir le tableau inséré dans l'article Plusieurs Etats européens procèdent déjà à l'enregistrement audio des auditions d'asile. Pourquoi pas la Suisse?, blog Le temps des réfugiés (Le Temps), 4.10.2019

7. Miriam Behrens  
Directrice, Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne



8. Jonathan Barras  
Titulaire du brevet d'avocat, Etude ER&A, Genève
9. Gian Luigi Berardi  
Avocat, Service social international – Suisse
10. Alain Bolle  
Directeur, CSP Genève
11. Pierre Borer  
Directeur, CSP Neuchâtel
12. Marcel Bosonnet  
Avocat, Zürich
13. Aldo Brina  
Chargé d'information et de projets, Secteur Réfugiés, CSP Genève  
Co-président de la Conférence romande des collaboratrices (-eurs) de permanences pour requérant-e-s d'asile (COPERA)
14. Susan Calderin  
SOS-Beratung, Schweizerisches Rotes Kreuz, Zürich
15. Vincent Chetail  
Professeur de droit international, Directeur du Centre des migrations globales, Institut des hautes études internationales et du développement IUHEID, Université de Genève
16. Urs Ebnöther  
Avocat, advokatur kanonengasse, Zürich
17. Astrid Epiney  
Professeure de droit européen et de droit international, Université de Fribourg
18. Brice Van Erps  
Avocat, Currat & Associés, Genève
19. Peter Frei  
Avocat, Advokern, Zürich
20. Dominique Froidevaux  
Directeur, Caritas Genève
21. Anne-Kathrin Glatz  
Experte en analyses pays, Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne
22. Denise Graf  
Licenciée en droit et bénévole auprès du CFA Boudry, Neuchâtel

23. Lionel Halpérin  
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève



24. Tarig Hassan  
Avocat, advokatur kanonengasse, Zürich
25. Françoise Jacquemettaz  
Coordinatrice de la permanence juridique et sociale du centre Suisses-Immigrés, Sion
26. Aileen Kreyden  
Avocate, advokatur kanonengasse, Zurich
27. Laura Kunz  
Juriste, advokatur kanonengasse, Zurich
28. Philip D. Jaffé  
Professeur ordinaire et Directeur du Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève
29. Bernhard Jüsi  
Avocat, advokatur kanonengasse, Zürich
30. Frédéric Lazeyras  
Avocat-stagiaire, Pirker + Partners, Genève
31. Clara Lozeron  
Avocate-stagiaire, Pirker + Partners, Genève
32. Mejreme Omuri  
Avocate, Omuri & Massara, Bern
33. Catalina Mendoza  
Avocate et responsable du service juridique de Caritas Genève
34. Marco Mona  
Avocat, Ambri
35. Rachel Moser  
Juriste, advokatur kanonengasse, Zurich
36. Francesco Maiani  
Professeur associé, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne
37. Grégoire Mangeat  
Avocat, Mangeat Avocats Sàrl, Genève
38. Fanny Matthey  
Chargée d'enseignement, Postdoctorante FNS, Faculté de droit, Université de Neuchâtel
39. Léonard Micheli-Jeannet  
Avocat, Schmidt & Associés, Genève

40. Stéphanie Motz  
Avocate, Rise Attorney at Law, Zurich
41. Isabelle Müller  
Juriste, CARITAS Suisse, Rechtsberatungsstelle Zentralschweiz, Lucerne
42. Mélanie Müller-Rosset  
Juriste, Centre social protestant CSP Neuchâtel
43. Michael Pfeiffer  
Juriste, CARITAS Suisse-JU  
Co-président de la Conférence romande des collaboratrices (-eurs) de permanences pour requérant-e-s d'asile (COPERA)
44. Thao Pham  
Juriste, Secteur Réfugiés, CSP Genève
45. Christian Pirker  
Avocat, Pirker + Partners, Genève
46. Aurélie Planas  
Avocate, CSP Neuchâtel
47. Valerio Priuli  
Avocat, Coir
48. Sarah Progin-Theuerkauf  
Professeure ordinaire, Chaire de droit européen et droit des migrations, Centre de droit des migrations, Institut de droit européen, Fribourg
49. Nora Maria Riss  
Directrice Beratungsstelle für Asyl- und Ausländerrecht, SAH Schaffhausen
50. Manon Schick  
Directrice, Amnesty International Suisse, Berne
51. Roman Schuler  
Avocat, advokatur kanonengasse, Zurich
52. Roxane Sheybani  
Avocate, MSS Law, Genève
53. Selina Sigerist  
Juriste, advokatur kanonengasse, Zurich
54. Katarina Socha  
Juriste, CARITAS Suisse, Rechtsberatungsstelle Zentralschweiz, Lucerne
55. Marc Spescha  
Avocat et conférencier sur le droit de la migration, Université de Fribourg
56. Kathrin Stutz  
Directrice, Zürcher Beratungsstelle für Asylsuchende ZBA, Zurich
57. Christophe Tafelmacher  
Avocat, Collectif d'Avocat.e.s, Lausanne

58. Gabriella Tau  
Juriste, CARITAS Suisse, Responsable du BCJ Romandie, Fribourg
59. Cyril Troyanov  
Avocat, Altenburger, Genève
60. Sarah Vincent  
Juriste, Elisa-Asile, Genève
61. Lise Wannaz  
Juriste, Elisa-Asile, Genève
62. Nicolas von Wartburg  
Avocat, advokatur kanonengasse, Zürich
63. Dominique Wetli  
Directeur, Berner Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not, Berne
64. Boris Wijkstroem  
Directeur, Centre suisse pour la défense des droits des migrants CSDM, Genève
65. Marine Zurbuchen  
Directrice, Elisa-Asile, Genève